

Ils continuent de taper sur les pauvres et les modestes, notamment les retraité-e-s et, en même temps, nous continuons de manifester. Mobilisations le mardi 12 septembre 2017.

30 août 2017



144 Bd de la Villette 75019 Paris
Tél : 01 58 39 30 20 - Fax : 01 43 67 62 14
unirs@solidaires.org - www.solidaires.org/

Paris, le 30 août 2017

Communiqué de presse

Ils continuent de taper sur les pauvres et les modestes, notamment les retraité-e-s et, en même temps, nous continuons de manifester.
Mobilisations le mardi 12 septembre 2017.

Le précédent locataire de l'Élysée déclarait, le 22 janvier 2012, au Bourget, au milieu des serpents et des hourras, « mon ennemi, c'est la finance » et, le lendemain, ou presque, il faisait l'inverse de ce qu'il avait annoncé.

L'élu actuel (et on se souvient dans quelles conditions : 14 % des inscrits au 1^{er} tour, et 28 % des inscrits au 2^e tour) a laissé entendre, pendant sa campagne électorale, qu'il était l'ami de la finance et, **en même temps**, ou presque, il nous montre qu'il est fidèle en amitié.

Les orientations principales de la Loi Capital XXL s'inscrivent dans la poursuite et l'approfondissement de ce qui, en 2016, avait été appelé, improprement, la « Loi Travail El Khomri », et qui était déjà une Loi Capital. De multiples dispositions de cette nouvelle loi vont permettre aux directions des entreprises d'accroître leurs pressions sur les salarié-e-s. Cette loi va élargir le champ d'intervention des accords d'entreprise (au-delà de tout ce qui touche au temps de travail, œuvre de la loi El Khomri), dégrader des accords de branche, multiplier les reculs par rapport à la loi, accélérer globalement le recul de la loi dans l'entreprise. Il nous est bien montré que l'entreprise appartient à ses propriétaires, et que les propriétaires doivent être maîtres chez eux. Ce recul organisé du droit du travail signifie clairement que les possibilités d'exploiter les travailleuses et les travailleurs sont rendues plus faciles. D'autres mesures contenues dans cette loi ne font que surajouter de nouvelles facilités aux employeurs, en précaisant les contrats de travail, notamment par un élargissement des « CDI de chantier », en affaiblissant les organisations syndicales (déjà bien fragiles dans nombre d'entreprises), en réduisant les pouvoirs du juge prud'homal, en rendant plus difficile la défense de chaque travailleur, etc. Très concrètement, en élargissant le pouvoir du capital dans l'entreprise, cette loi permet d'augmenter le taux de profit et la rentabilité du capital. C'est aussi ainsi que les profits des grandes et très grandes entreprises ne cessent de croître.

Et, **en même temps**, le gouvernement va continuer de réduire les contributions sociales et fiscales de celles et ceux qui gagnent déjà beaucoup et qui vont gagner plus.

La baisse de l'impôt sur les sociétés votée par le gouvernement précédent (il s'agit de passer progressivement, d'ici à 2020, de 33,33 % à 28 %) va être appliquée pour une première catégorie d'entreprises dès le prochain budget. C'est-à-dire que les dividendes alloués aux actionnaires, pour

Paris, le 30 août 2017

Communiqué de presse

Ils continuent de taper sur les pauvres et les modestes, notamment les retraité-e-s et, en même temps, nous continuons de manifester.

Mobilisations le mardi 12 septembre 2017.

Le précédent locataire de l'Élysée déclarait, le 22 janvier 2012, au Bourget, au milieu des serpentins et des hourras, « mon ennemi, c'est la finance » et, le lendemain, ou presque, il faisait l'inverse de ce qu'il avait annoncé.

L'élu actuel (et on se souvient dans quelles conditions : 14 % des inscrits au 1^{er} tour, et 28 % des inscrits au 2^e tour) a laissé entendre, pendant sa campagne électorale, qu'il était l'ami de la finance et, en même temps, ou presque, il nous montre qu'il est fidèle en amitié.

Les orientations principales de la Loi Capital XXL s'inscrivent dans la poursuite et l'approfondissement de ce qui, en 2016, avait été appelé, improprement, la « Loi Travail El Khomri », et qui était déjà une Loi Capital. De multiples dispositions de cette nouvelle loi vont permettre aux directions des entreprises d'accroître leurs pressions sur les salarié-e-s. Cette loi va élargir le champ d'intervention des accords d'entreprise (au-delà de tout ce qui touche au temps de travail, œuvre de la loi El Khomri), dégrader des accords de branche, multiplier les reculs par rapport à la loi, accélérer globalement le recul de la loi dans l'entreprise. Il nous est bien montré que l'entreprise appartient à ses propriétaires, et que les propriétaires doivent être maîtres chez eux. Ce recul organisé du droit du travail signifie clairement que les possibilités d'exploiter les travailleuses et les travailleurs sont rendues plus faciles. D'autres mesures contenues dans cette loi ne font que surajouter de nouvelles facilités aux employeurs, en précarisant les contrats de travail, notamment par un élargissement des « CDI de chantier », en affaiblissant les organisations syndicales (déjà bien fragiles dans nombre d'entreprises), en réduisant les pouvoirs du juge prud'homal, en rendant plus difficile la défense de chaque travailleur, etc. Très concrètement, en élargissant le pouvoir du capital dans l'entreprise, cette loi permet d'augmenter le taux de profit et la rentabilité du capital. C'est aussi ainsi que les profits des grandes et très grandes entreprises ne cessent de croître.

Et, en même temps, le gouvernement va continuer de réduire les contributions sociales et fiscales de celles et ceux qui gagnent déjà beaucoup et qui vont gagner plus.

La baisse de l'impôt sur les sociétés votée par le gouvernement précédent (il s'agit de passer progressivement, d'ici à 2020, de 33,33 % à 28 %) va être appliquée pour une première catégorie d'entreprises dès le prochain budget. C'est-à-dire que les dividendes alloués aux actionnaires, pour

